



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PURE MOMENT Sàrl**, Av. Rhodanie 54, Maison du Sport International, 1007 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 06.06.2013
3. Suspension de faillite: 28.06.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.07.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la société a pour but l'exercice des activités suivantes: conseil de toutes sortes dans le domaine de la communication, en particulier dans les domaines sportif, culturel et de divertissement, sous quelque forme que ce soit, y compris les activités de sponsoring, de recherche de sponsor, de partenariat media et de relations publiques; le conseil et la représentation d'organisations sportives et d'athlètes professionnels; l'organisation de manifestations à caractère sportif, éducatif, culturel et de divertissement, ainsi que des opérations de communication relatives à ces manifestations; la vente d'espaces publicitaires et plus généralement, toute forme d'intermédiation, de conseil et d'assistance en relation avec les activités publicitaires; les activités de merchandising et de franchisage

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 13
1014 Lausanne Adm cant

00962093

